

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°23/134

ADHESION INDURA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et notamment ses articles 12,13 et 14.

Sur proposition du Président,

- Décide le principe d'une adhésion de l'EPORA à INDURA.
- Prend acte du montant d'adhésion annuel actualisable de 3150 € H.T., ramené exceptionnellement à 1575 € H.T. pour l'année 2023.
- Mandate la Directrice Générale à l'effet de signer cette adhésion.
- Autorise la Directrice Générale à renouveler l'adhésion annuellement. Une nouvelle délibération ne sera à envisager qu'en cas de modification substantielle du montant ou des conditions.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président
du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Patrice Verchère
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône, par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET